



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

Avis public Code d'éthique et de déontologie

Est par la présente donné par la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, que le conseil procédera à l'adoption par règlement du code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus lors d'une séance extraordinaire du mois de février.

**Cette séance extraordinaire aura lieu le 24 février 2026 à 19h30
à la salle municipale, située au 102 rue de la Fabrique à Saint-Marc-sur-Richelieu.**

Le code d'éthique et de déontologie à être adopté le sera en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Il édicte les principales valeurs de la municipalité à savoir :

1. L'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité ;
2. L'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité ;
3. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
4. Le respect envers les autres membres du conseil, des employés et les citoyens ;
5. La loyauté envers la municipalité ;
6. La recherche d'équité.

De plus, le code d'éthique vient édicter des règles spécifiques découlant de la règle de base en matière de conflit d'intérêts, lesquelles stipulent que l' élu municipal doit se comporter de manière à ce qu'on ne puisse mettre en doute son intégrité.

Il oblige les élus à agir avec impartialité, à refuser tout avantage en échange d'une prise de position ou qui pourrait influencer son indépendance de jugement.

Il édicte les règles en matière de discrétion et de confidentialité, sur l'utilisation des ressources de la municipalité, sur le respect du processus décisionnel, sur l'abus de confiance et les malversations, sur l'indépendance et l'objectivité, les relations interpersonnelles et l'obligation de loyauté après mandat.

Le code d'éthique à être adopté est identique au code d'éthique adopté et en vigueur.

Enfin le code d'éthique prévoit des sanctions tel que prévu par la loi allant de la réprimande à la suspension.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 11^e jour de février 2026.

Sylvie Burelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière